



# **COMPARAISON: TARIFS ET AIDES FINANCIÈRES**

- Saviez-vous que votre coût par jour dans notre garderie non subventionnée ou celle subventionnée est presque identique?
- La différence ? C'est le mode d'aide financière gouvernementale provinciale et fédérale à laquelle vous avez droit.

<u>COMPARONS</u>	
NOTRE GARDERIE <mark>SUBVENTIONNÉE</mark>	NOTRE GARDERIE <b>NON SUBVENTIONNÉE</b>
Mademoiselle Sourire 1	Mademoiselle Sourire 2
Votre contribution <u>quotidienne</u> : 8.35 \$/jour  PLUS  Votre contribution <u>additionnelle annuelle</u> payable à Revenu Québec, et basée sur votre revenu familial.	Votre coût : 41,00 \$  MOINS  Vos crédits d'impôt pour frais de garde à recevoir du provincial,  MOINS  Les diverses aides financières fédérales.
EXPLIQUONS-NOUS	
Pour payer vos frais de garde vous avez deux contributions  parentales: Une à payer directement à la garderie et l'autre au gouvernement:	Pour payer vos frais de garde de 41,00 \$ par jour, vous avez droit à de l'aide provinciale et fédérale pour diminuer considérablement votre contribution parentale et constater que c'est quasi équivalent au coût, d'une garderie subventionnée.  Voici les deux diminutions du coût de vos frais de garde auxquelles vous avez droit :
1. UNE PREMIÈRE CONTRIBUTION MONÉTAIRE PARENTALE : Une contribution payable à la garderie et pareille pour tous est de 8,35\$ par jour.	1. UNE PREMIÈRE DIMINUTION DU COÛT DE VOS FRAIS DE GARDE :  Une aide provinciale, sous forme de crédits d'impôt, pour vous aider à payer la garderie, vous est accordée basée sur votre déclaration annuelle du revenu familial et vous avez deux choix pour réclamer vos crédits d'impôt :

#### **EN PLUS**

## 2. UNE DEUXIÈME CONTRIBUTION MONÉTAIRE PARENTALE :

Une contribution additionnelle variable que vous devez prévoir payer à Revenu Québec lors de la production de votre déclaration annuelle de revenus :

 Cette deuxième contribution est basée sur votre revenu familial.

## COMMENT DEMANDER À VOTRE EMPLOYEUR D'AUGMENTER VOS RETENUES D'IMPÔT, À LA SOURCE, SUR VOTRE PAIE ET COMMENT ÉVALUER LA PROVISION NÉCESSAIRE PAR PAIE ?

- A. Pour éviter d'avoir trop à payer au gouvernement en fin d'année, si vous le désirez, vous pouvez demander à votre employeur d'augmenter vos retenues d'impôt à la source sur votre paie. Pour ce faire, vous devez remplir et remettre à votre employeur l'un ou l'autre des formulaires suivants que vous pouvez télécharger à partir du site de Revenu Québec :
  - Demande de retenue supplémentaire d'impôt (TP-1017);

 Lors de la production de votre déclaration annuelle de revenus;

#### ΟU

 En demandant au gouvernement du Québec de vous verser périodiquement des paiements sous formes d'avances monétaires, en cours d'année.

### **EN PLUS**

# 2. <u>UNE DEUXIÈME DIMINUTION DU COÛT DE VOS FRAIS DE</u> GARDE :

**Une aide fédérale** vous est aussi accordée sous diverses formes de déductions et vous avez deux choix pour réclamer ces déductions fédérales :

Lors de la production de votre déclaration de revenus ;

#### OU

 En demandant une réduction des <u>retenues à la source</u>, à chaque paie.

# COMMENT FAIRE LA DEMANDE DES CRÉDITS D'IMPÔT ET CELLE DE LA RÉDUCTION DES RETENUES A LA SOURCE ?

- A. **Pour faire la demande des crédits d'impôt** pour frais de garde d'enfants. :
  - Soit, vous remplissez l'annexe C de votre déclaration de revenus;

#### OU

• Soit, vous utilisez le service en ligne <u>Demande de versements</u> anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants.

- Déclaration pour la retenue d'impôt (TP 1015.3)
- <a href="http://www.revenuquebec.ca/fr/sepf/formulai-res/tp/tp-1017.aspx">http://www.revenuquebec.ca/fr/sepf/formulai-res/tp/tp-1017.aspx</a>
- B. Pour évaluer la **provision (retenue additionnelle) nécessaire par paie** pour couvrir votre contribution additionnelle pour services de garde en garderie subventionnée, utilisez le lien suivant :

http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/garde-rasfr.asp

## Références Internet :

http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/credit\_enfant/dem\_ande.aspx

B. Pour faire la demande de réduction des retenues d'impôt à la source, vous devez compléter le formulaire TD1 du gouvernement fédéral pour l'année en cours et le remettre à votre employeur :

### Références Internet :

<u>https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/td1-declarations-credits-impot-personnels.html</u>

Consultez nos références Internet indiquées ci-dessous, dont un calculateur, qui vous permettront d'établir facilement les sommes auxquelles vous avez droit.

## POUR COMPARER VOTRE COÛT PAR JOUR EN GARDERIE SUBVENTIONNÉE AVEC LE COÛT EN GARDERIE NON SUBVENTIONNÉE

- Exemples de votre coût de garde quotidien, consultez : <a href="https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/revision-programme-services-garde/nouvelle-tarification/Pages/cout-garde-quotidien.aspx">https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/revision-programme-services-garde/nouvelle-tarification/Pages/cout-garde-quotidien.aspx</a>
- Pour Calculer maintenant votre coût net quotidien de vos frais de garde : <a href="http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/garde-net-fr.asp">http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/garde-net-fr.asp</a>
- Sur le site Web de http://www.mllesourire.com/tarifs Voir « Questions et Réponses »

SOUVENEZ-VOUS QUE NOTRE PERSONNEL EST LÀ POUR VOUS ASSISTER : (418) 681-0641 - info@mllesourire.com – www.mllesourire.com

## AU CENTRE ÉDUCATIF MADEMOISELLE SOURIRE

**VOUS TROUVEREZ DEUX GARDERIES ÉDUCATIVES AUX PETITS SOINS SOUS UN MÊME TOIT**